

Montréal, le 2 juin 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et  
de structures de capital  
Dossier de la Régie : R-4156-2021**

---

Chères consœurs, cher confrères,

La présente fait suite à de la réception de la correspondance des Demanderesses<sup>1</sup>, de l' « Association des consommateurs industriels de gaz »<sup>2</sup> et « Option consommateurs »<sup>3</sup> en réponse à la lettre de la Régie<sup>4</sup> informant les participants que les plaidoiries ainsi que les répliques se feront par écrit dans le dossier mentionné en objet.

La Régie constate que le temps de préparation demandé par les participants pour la preuve à l'audience et les délais requis en jours ouvrables pour la préparation d'une plaidoirie sans notes sténographiques font en sorte que la période réservée par la décision procédurale pour permettre une plaidoirie orale par tous n'est pas respectée.

Or, tenant compte des contraintes de la Régie et de celles des participants au dossier il est impossible pour la Régie d'allonger la période réservée à l'audience. En conséquence, la Régie maintient sa décision de requérir que les plaidoiries ainsi que les répliques soient faites par écrit pour tous et fixe les échéances suivantes :

- Dépôt des plaidoiries écrites des Demanderesses **au plus tard cinq jours ouvrables** à la suite de la réception du dernier volume des notes sténographiques;
- Dépôt des plaidoiries écrites des intervenants **au plus tard trois jours ouvrables** après le dépôt des plaidoiries écrites des Demanderesses;
- Dépôt des répliques écrites des Demanderesses **au plus tard deux jours ouvrables** après le dépôt des plaidoiries écrites des intervenants.

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0322](#).

<sup>2</sup> Pièce [C-ACIG-0070](#).

<sup>3</sup> Pièce [C-OC-0021](#).

<sup>4</sup> Pièce [A-0042](#).

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd